

Pétitions

● (1110)

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LA SANCTION ROYALE SOIT IMMÉDIATEMENT ACCORDÉE AU PROJET DE LOI C-22

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition dûment certifiée provenant d'habitants d'Edmonton, en Alberta, dont la plupart sont employés par l'industrie pharmaceutique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que le Sénat cesse de retarder l'adoption d'un projet de loi d'une importance essentielle, le projet de loi C-22.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes, le corps qui est dûment élu pour représenter le peuple canadien et qui a apporté des modifications à la Loi sur les brevets, d'exhorter le Sénat de mettre fin à ses tactiques dilatoires pour que les avantages du projet de loi C-22 se concrétisent. L'économie de l'Alberta bénéficiera de plus de 100 millions de dollars d'investissements et de plusieurs centaines d'emplois de haute technologie. Les pétitionnaires sont impatients de bénéficier des progrès médicaux que le projet de loi permettra de réaliser et ils demandent que la sanction royale lui soit immédiatement accordée.

[Français]

LES SANS-ABRI—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PASSER À L'ACTION IMMÉDIATEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): La pétition que je dépose aujourd'hui, monsieur le Président, est signée par des résidents de Ville Saint-Laurent, Westmount, Saint-Léonard, Ville Mont-Royal, Pierrefonds, Saint-Hubert et Montréal-Nord. Les signataires de cette pétition déplorent le fait que plus de 100 000 personnes étaient sans abri au Canada au cours de l'année 1986, que le nombre de jeunes, de femmes et de familles entières sans abri augmente sans cesse, que le nombre de logements à prix abordable diminue toujours et que le gouvernement n'a encore rien fait pour régler le problème.

A ces causes, les signataires de cette pétition demandent humblement que le Parlement passe à l'action immédiatement pour que tous les Canadiens soient logés dans des logements salubres et adéquats et que des programmes de réinsertion sociale soient établis afin que ces Canadiens démunis puissent réintégrer la société canadienne.

[Traduction]

ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE DE L'AMBASSADE DU CANADA EN ÉQUATEUR

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par environ 525 habitants du Grand Toronto qui se préoccupent du fait que l'ambassade du Canada en Équateur a été ouverte et fermée deux fois au cours des dix dernières années et qu'elle est maintenant fermée, ce qui cause des ennuis à beaucoup de gens qui veulent obtenir un visa de visiteur ou d'immigrant pour le Canada, surtout parce qu'il faut attendre environ six mois pour obtenir une entrevue du consulat le plus proche, à Bogota, en Colombie.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'exprimer son appui à la réouverture de l'ambassade du Canada en Équateur et d'inciter le secrétaire

d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à annuler sa décision de fermer l'ambassade. Comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition d'un certain nombre d'habitants du Grand Toronto qui craignent que le projet de loi C-55 ne mette fin à la sollicitude traditionnelle du Canada à l'égard des réfugiés et n'établisse des mesures destinées à repousser la plupart des demandeurs du statut de réfugié à l'extérieur de notre pays plutôt que de s'assurer que les demandeurs légitimes du statut de réfugié soient protégés.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que le gouvernement et le Parlement retirent le projet de loi C-55 et le remplacent par une mesure législative qui mettrait en application le principe d'audiences équitables et rapides pour les demandeurs du statut de réfugié devant une commission du statut de réfugié indépendante de la Commission de l'immigration, qui assurerait un accès universel à ces audiences pour tous les demandeurs du statut au Canada et qui leur donnerait le droit de faire appel sur des points de fait. Comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—OPPOSITION À LA RÉDUCTION DES SERVICES DANS LES RÉGIONS RURALES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre des communes en Parlement assemblée. Les soussignés, habitants du Canada, à Wilno, en Ontario, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que notre Chambre saura y porter remède. Ils déclarent plus précisément que la Société canadienne des postes a déjà commencé à réduire ses services dans certaines régions rurales du Canada.

La Société canadienne des postes entend en effet continuer systématiquement à fermer un nombre important de bureaux de poste dans les petites localités. La population s'oppose fermement à toute réduction du personnel postal et des services auxquels les citoyens ruraux ont droit. La population n'accepte pas et n'acceptera jamais que les petites localités soient pénalisées par les réductions prévues.

C'est pourquoi ils demandent au Parlement de répondre immédiatement à leur requête afin que leurs localités rurales ne souffrent d'aucune forme de discrimination quant à la qualité de leurs services postaux. Ils demandent au Parlement de reconnaître que les municipalités rurales ne doivent pas être pénalisées par la fermeture de leur bureau de poste.

Ils demandent enfin que les localités rurales qui ont déjà été durement frappées par les réductions récupèrent tous les services postaux auxquels elles étaient habituées. Le combat pour le bureau de poste de Wilno est celui de toutes les localités rurales du Canada. Ils veulent conserver ces services.

M. le Président: Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins), qui siège depuis longtemps à la Chambre, a présenté, comme il en a le droit, une pétition au nom de certains Canadiens concernant certaines choses. Je demanderais cependant aux députés de se rappeler la coutume ici à cet égard, et une coutume bien justifiée à mon avis: bien qu'on